



Le président

Basse-Terre le 24/01/2022

Le président du Conseil Régional

A

Monsieur Alain SOREZE
Président du Comité Régional
Olympique et Sportif de la Guadeloupe

PCR/ AC/DGS/ JLB/DCS/ HM/ CR/22

- N° 0145

Quai Gatines
97 110 Pointe-à-Pitre

Objet : Participation financière de la Région
aux Jeux de la Caraïbe 2022

La participation financière de la Région aux Jeux de la Caraïbe 2022 a fait l'objet de nombreux échanges avec le Comité Régional Olympique et Sportif de la Guadeloupe (CROSGUA) et qui ont donné lieu à un courrier n° 1901, en date du 1er octobre 2020, qui vous a été adressé et qui indiquait que la collectivité ne pouvait pas s'engager dans l'organisation d'un événement international en 2021.

Lors de la réunion du 29 décembre 2021, il vous a été présenté les marges de manœuvre limitées de la collectivité régionale, résultant de dépenses de fonctionnement en forte augmentation et de recettes en forte diminution, du fait de la crise actuelle et du nécessaire soutien aux secteurs économiques qu'il faudra poursuivre en 2022, encore massivement.

Il a également été mis en exergue certains facteurs défavorables tels la crise sanitaire et sociale à ce jour non maîtrisée, le coût de mise aux normes ou d'adaptation des infrastructures sportives d'accueil ainsi que les contraintes vaccinales qui ne manqueront pas de peser sur les déplacements aériens, donc les séjours.

Pour toutes ces raisons, l'absence d'engagement financier de la collectivité régionale pour l'organisation des Jeux de la Caraïbe a été réaffirmée devant l'ensemble des ligues et comités, celle-ci indiquant ne pas être en capacité, dans ce contexte de crise, d'accompagner de nouveaux grands événements, certains n'étant d'ailleurs pas reconduits en 2022.

Le président du conseil régional



Ary CHALUS

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/

